

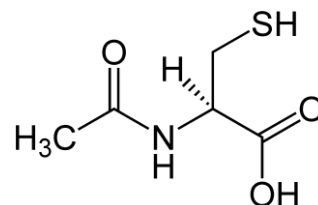


ACÉTYLCYSTÉINE

(N-ACÉTYL-L-CYSTÉINE, ACC, NAC)

Introduction

L'acétylcystéine (ACC) est la forme acétylée de la L-cystéine, un acide aminé protéinogène (qui signifie incorporé dans les protéines) et non-essentiel, c'est-à-dire qui peut être synthétisé par le corps lui-même. La L-cystéine est un précurseur de l'antioxydant endogène glutathion. L'ACC régénère la réserve de glutathion du foie. Une source naturelle est l'oignon (*Allium cepa*).



Utilisation de l'ACC

L'ACC fluidifie les sécrétions (mucus) dans les bronches et facilite leur évacuation par la toux. Elle est utilisée dans des médicaments expectorants et comme antidote dans les intoxications par le paracétamol et d'autres substances pour son effet protecteur sur le foie.

Elle est utilisée dans des compléments alimentaires aux revendications multiples, comme par exemple protéger contre les toxines environnementales et les polluants, avoir un effet anti-âge, renforcer l'immunité ou améliorer les performances sportives, mais pour lesquelles les preuves scientifiques sont limitées.

Risques liés à la consommation de l'ACC

L'ACC présente des interactions avec d'autres médicaments, comme par exemple la diminution de l'effet de certains antibiotiques, ainsi qu'avec certains métaux comme le fer ou le calcium. Elle peut provoquer des effets indésirables au niveau du système digestif (estomac, intestin). Certaines études tendent à dire que l'ACC peut également avoir des effets pro-oxydants, c-à-d qu'elle pourrait donc provoquer du stress oxydatif. Le stress oxydatif est caractéristique p. ex. de maladies cardiovasculaires et neurodégénératives, du diabète, du vieillissement et du cancer.

Division de la sécurité alimentaire	7 ^a , rue Thomas Edison L-1445 Strassen	(352) 2477 5620	(352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Naj/LZ/FC	26/07/2022	Mise à jour : /	F-236rev00 Page 1/3

Evaluation du statut des produits contenant l'ACC au Luxembourg

La *Division de la sécurité alimentaire* et la *Division de la pharmacie et des médicaments* estiment qu'il s'agit d'un **médicament par fonction** si la dose journalière est supérieure ou égale à une certaine valeur. Cette valeur peut être différente chez les enfants comparés aux adultes, vu leur poids corporel et le métabolisme potentiellement différent avec impact sur la pharmacocinétique. Par conséquent, les deux Divisions sont d'avis que les produits **dont la dose journalière est égale ou supérieure à :**

- enfant de 3 à 5 ans : 50mg/j d'ACC
- enfants de 6 à 12 ans : 100mg/j d'ACC
- enfants > 12 ans et adultes : 300 mg/j d'ACC

sont à considérer comme médicaments et ne peuvent pas être mis sur le marché en tant que complément alimentaire (denrée alimentaire). Pour la mise sur le marché en tant que médicament une autorisation de mise sur le marché est nécessaire conformément à la loi du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des « médicaments ».

Division de la sécurité alimentaire	7 ^a , rue Thomas Edison L-1445 Strassen	☎ (352) 2477 5620	📠 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Nal/LZ/FC	26/07/2022	Mise à jour : /	F-236rev00 Page 2/3

Références :

- National Center for Biotechnology Information. PubChem Compound Summary for CID 12035, Acetylcysteine. <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/Acetylcysteine>.
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/Acetylcysteine> [05.02.21]
- Spela, S. et al. Medical and Dietary Uses of N-Acetylcysteine. *Antioxydants* **2019**, 8, 111
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6562654/> [05.02.21]
- Opinion of N-Acetyl-L-cysteine for use in foods for particular nutritional uses and in foods for special medical purposes – EFSA Journal (2003)21, 1-8
<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2004.21> [05.02.21]
- N-Acetylcystein kann mehr als Sekret lösen – Deutsche Apotheker Zeitung 2012, Nr. 7, S. 52
<https://www.deutsche-apotheker-zeitung.de/daz-az/2012/daz-7-2012/n-acetylcystein-kann-mehr-als-sekret-loesen-studien-zeigen-neue-therapieoptionen-auf> [05.02.21]
- RCP Lysomucil® 600 mg
- Liste des substances à but nutritionnel ou physiologique éligibles à l'article 15 (DGCCRF)
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/securite/produits_alimentaires/Complement_alimentaire/Table-SBNP.pdf [05.02.21]
- Compléments alimentaires - Les substances à but nutritionnel ou physiologique (DGCCRF)
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/complements-alimentaires-substances-a-but-nutritionnel-ou-physiologique> [05.02.21]
- Avis de l'AFMPS sur l'usage de la N-Acétéylcystéine dans les compléments alimentaires (2013, modifié 2017)
https://www.afmps.be/fr/humain/produits_particuliers/Zone_grise/avis [05.02.21]
- Ärzteblatt 30.01.2014 « Vitamin E und N-Acetylcystein beschleunigen Krebswachstum bei Mäusen »
<https://www.aerzteblatt.de/nachrichten/57433/Vitamin-E-und-N-Acetylcystein-beschleunigen-Krebswachstum-bei-Maeusen> [05.02.21]
- Verordnung über diätetische Lebensmittel (Diätverordnung) Anlage 2
https://www.gesetze-im-internet.de/di_tv/anlage_2.html [05.02.21]
- Ergebnisprotokoll des Sachverständigenausschusses für Apothekenpflicht 2009
http://www.bfarm.de/SharedDocs/Downloads/DE/Arzneimittel/Pharmakovigilanz/Gremien/Apotheke_npflicht/Sitzung090929/Protokoll.pdf?__blob=publicationFile&v=2 [05.02.21]

Remarque :

Cette fiche informative se base sur les dernières connaissances scientifiques connues au moment de sa création.

En cas de litige, la réglementation alimentaire fait foi.

Division de la sécurité alimentaire		7 ^a , rue Thomas Edison L-1445 Strassen	☎ (352) 2477 5620	☎ (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
NaJ/LZ/FC	26/07/2022	Mise à jour : /	F-236rev00	Page 3/3